

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2386

présenté par
M. Serville

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 1^{er} de la Constitution, les mots : « , de race » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer le mot « race » de la Constitution.

Une révision de la Constitution reflète l'état de la réflexion politique et institutionnelle du moment, et la société peut ainsi affirmer ses évolutions. C'est pourquoi, il est désormais urgent d'adresser un signe important à la société française en supprimant le mot « race » de la Constitution du 4 octobre 1958.